

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 7 juillet 2014

**TABLEAU DES EFFECTIFS  
ADOPTION DES MODIFICATIONS.**

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 7 juillet 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.**

Etaient présents ou  
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILOING, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. Daniel REQUIRAND à Mme Florence QUINONERO, M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, Monsieur Max ROUSSEL à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Bernard SALLES à Madame Béatrice NEGRIER, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Viviane RUIZ à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Grégory BRO à M. Michel SAINTPIERRE, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés :

M. Claude CARCELLER, Monsieur Alexis PESCHER, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Béatrice WILLOQUAUX

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Madame Chantal COMBACAL, Madame Evelyne GELLY

Quorum : 25	Présents : 32	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Sur le rapport du Président,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1031 le 10/07/2014  
Publication le 10/07/14  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 10/07/14  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140707-lmc168048-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Vu pour être annexé à la délibération n° 1031

Conseil communautaire du 07 juillet 2014,



<b>RAPPORT 1 - 3</b> <i>Rapporteur : M. Louis VILLARET</i>	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
<b>TABLEAU DES EFFECTIFS</b>	
<b>ADOPTION DES MODIFICATIONS.</b>	

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre le déroulement de carrière des agents de l'établissement, il est proposé de redéfinir les emplois permanents de la collectivité au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadre d'emplois de référence et de :

- **Supprimer les emplois suivants, après avis du comité technique paritaire en date du 11 juin 2014 :**

**Filière administrative**

- 8 postes d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Filière technique**

- 2 postes de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Filière culturelle**

- 1 poste d'Adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Assistant de l'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 16.25/20
- 1 poste d'Assistant de l'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 11.25/20
- 1 poste d'Assistant de l'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 4/20
- 1 poste d'Assistant de conservation de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- **Créer les emplois suivants :**

**Filière administrative**

- 1 poste d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**Filière technique**

- 1 poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 25/35
- 1 poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 5 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**Filière culturelle**

- 1 poste d'Assistant de l'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**Filière médico-sociale**

- 5 postes d'Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'Educateur principal de jeunes enfants à temps complet

- 1 poste d'Éducateur principal de jeunes enfants à temps non complet 30/35
- 1 poste d'Éducateur principal de jeunes enfants à temps non complet 26/35
- 1 poste d'infirmière à temps complet

Je propose donc de fixer le tableau des effectifs de la Communauté de communes ainsi qu'il suit :

<b>GRADE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDO</b>	<b>CADRE D'EMPLOIS</b>
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général des Services Adjoint	1	35 h	
Attaché principal	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché	10	35 h	
Attaché	1	30/35	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	5	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	8	35 h	
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	15	35 h	
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17.5/35	
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	2	35 h	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	35 h	
Technicien	1	35 h	
Agent de maîtrise	1	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	19	35 h	
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	20	35 h	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	20	35 h	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	30/35	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	25/35	
Bibliothécaire	3	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal 2 <sup>o</sup> classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	17.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	12.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	11.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	5.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	4.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	3/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	2/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	17/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	10.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	8/20	
Médecin de 2 <sup>ème</sup> classe	1	5/35	MEDECINS TERRITORIAUX
Puéricultrice de classe supérieure	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Puéricultrice de classe normale	1	31.5/35	
Infirmière	1	35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX

Educatrice principale	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educatrice principale	1	32/35	
Educatrice principale	1	30/35	
Educatrice principale	1	26/35	
Educatrice	5	35 h	
Educatrice	1	33/35	
Educatrice	1	31/35	
Educatrice	3	30/35	
Educatrice	1	28/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	7	35 h	
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	1	17/35	
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	4	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	2	31.5/35	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	31/35	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	7	30/35	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	28	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	25	

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Président  
  
Louis VILLARET